

J'ai trouvé un stage en Europe, suis-je éligible à la bourse Erasmus+ ?



Je dois m'assurer d'entrer dans tous les critères d'éligibilité listés ci-dessous :

1

Durée de mon stage

J'effectue un stage d'au moins 60 jours consécutifs (1 mois = 30 jours) et je ne dépasse pas 12 mois de mobilité études/stages dans mon cycle d'étude (licence/master)

2

Lieu de mon stage

Je pars dans un organisme ou entreprise de l'UE (sauf consulats de France ou institutions européennes) et je n'ai pas de période de télétravail en France

3

Type de stage

Mon stage est un stage qui est obligatoire pour ma diplomation et qui est donc inclus dans la maquette de ma formation

4

Ma rémunération

Je ne dépasse pas la gratification mensuelle maximale de 669.9€, correspondant à la gratification minimale d'un stagiaire en France (montant revu et mis à jour chaque année)

5

Mes documents

Je m'assure d'être en possession d'une convention de stage, d'une CEAM, d'une assurance responsabilité civile d'un RIB à mon nom. Mon établissement me fournira ensuite un contrat pédagogique.

6

Mon dossier

Je m'assure que mon dossier en ligne peut être déposé dans les délais d'éligibilité à respecter : au plus tard le premier jour de mon stage



Si je respecte tous les critères d'éligibilité listés ci-dessus :

Je me réfère au document intitulé « Guide de bourse Erasmus+ stages » fourni par mon établissement pour connaître le mode de financement de ma mobilité ainsi que le processus de création de mon dossier.

Je suis éligible à la bourse Erasmus+ stages : comment en bénéficier ?



Candidature

Avant le jour de mon départ en stage

Je dépose ma candidature avec tous les documents demandés

Commission

Le 14 du mois de ma candidature

Mon dossier passe en commission Erasmus+

Validation

Entre le 14 et le 18 du mois

Je reçois mon contrat de mobilité à renvoyer format papier sous 10 jours

Avant mon stage



Premier versement

Au milieu du mois suivant la réception de mon document par la DRI

Je reçois mon premier versement correspondant à 70% de ma bourse



Je termine ma candidature

Dans le mois suivant mon retour de stage

Je télécharge mes documents de fin de stage dans mon profil sur la plateforme (voir guide)

Deuxième versement

Dans le mois suivant la validation de mon dossier

Une fois mon dossier validé par la DRI, je reçois le solde (30%) de ma bourse

Après mon stage

Et surtout... Je me réfère au document « Guide de bourse Erasmus stages » qui est fourni par mon établissement.



Et je garde en tête que si les dates de dépôt de candidature et de réception des documents ne sont pas respectées, je ne pourrai pas percevoir ma bourse.